



www.unsa.org

Tout salarié victime ou témoin d'agissements discriminatoires peut signaler ces faits. Il existe différents leviers pour alerter sur des cas de discrimination :

- 📢 Droit d'alerte au CSE en cas d'atteinte aux droits des personnes (déclenché par les élus)
- 🔍 Enquête mandatée par le CSE
- ✍️ Pétition

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation de discrimination au travail,

CONTACTEZ VOS REPRÉSENTANTS UNSA

**LUTTER CONTRE
LES DISCRIMINATIONS AU TRAVAIL**

Le guide pratique de l'UNSA



NOUS CONNAÎTRE



UNSA Officiel
www.unsa.org



Qu'est-ce que la discrimination au travail ?

La discrimination au travail est le fait d'être traité de manière moins favorable qu'un autre collègue en situation comparable, du fait d'un ou plusieurs critères :

- ▶ Sexisme
- ▶ Couleur de peau / origine ethnique / nationalité
- ▶ Apparence physique (délit de faciès)
- ▶ Âge
- ▶ Orientation sexuelle
- ▶ Identité de genre
- ▶ Croyance religieuse
- ▶ Activité syndicale
- ▶ Opinions politiques
- ▶ Situation familiale
- ▶ État de santé (handicap)
- ▶ Grossesse
- ▶ ...

→ À distinguer :

La discrimination **directe** est un acte malveillant, créatrice d'inégalité de traitement.

La discrimination **indirecte** est un acte en apparence neutre, voire positif ou non-intentionnel, créant une situation d'inégalité de traitement.

Exemples :

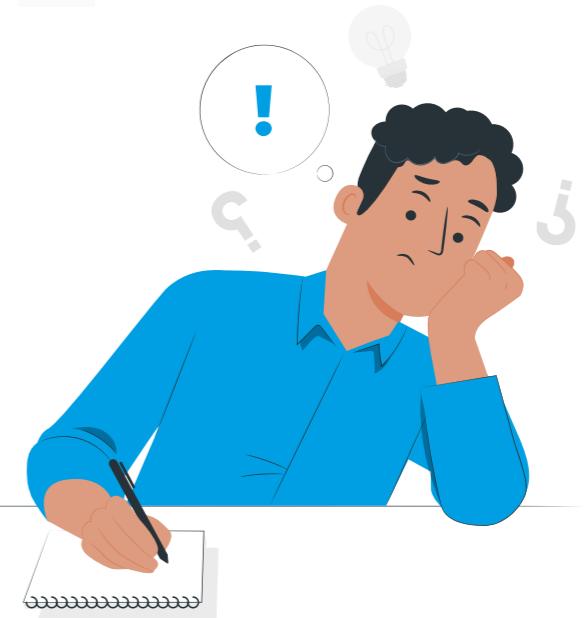
Discrimination directe :

- ▶ Ne donner que des tâches subalternes aux personnes d'origine étrangère.
- ▶ Ne pas donner de poste en contact avec la clientèle à cause de particularités physiques (infirmité, ...)

Discrimination indirecte :

- ▶ Donner à une femme comptable, à défaut de poste disponible, des tâches administratives subalternes à son retour de congé parental
- ▶ Envoyer uniquement et systématiquement les salariés célibataires en déplacement professionnel (en invoquant le prétexte de disponibilité)

Ces comportements sont inacceptables et punis par la loi*.



La discrimination a des répercussions sur :

- ▶ Les conditions de travail
- ▶ L'embauche / l'évolution de carrière
- ▶ L'accès aux formations professionnelles
- ▶ La rémunération (poste identique mais salaire différent)
- ▶ La santé (Risques Psycho Sociaux) : burn-out, mal-être général

Que faire ?



Ne pas rester isolé, en parler dès les premiers signes

- ▶ Collègues / amis / proches
- ▶ Représentants syndicaux ou défenseur des droits
- ▶ Référent harcèlement et discrimination de l'entreprise
- ▶ Médecin traitant / médecin du travail

Recueillir des preuves et témoignages

- ▶ Écrits (mails, SMS...)
- ▶ Évaluations professionnelles / comptes-rendus d'entretiens
- ▶ Trouver des témoins
- ▶ Lister les dysfonctionnements